



**CNONGD**

Siège social : 8<sup>ème</sup> Rue, 445 Avenue SALVIAS LIMETE,

Quartier Résidentiel

B.P. 5.744 Kin/Gombe

E-mail: [cnongd@ic.cd](mailto:cnongd@ic.cd), [cnongd\\_org@yahoo.fr](mailto:cnongd_org@yahoo.fr)

Tél: (+ 243) 98 140 239 – 081 512 5127 – 081 069 7980

Site web : [www.societecivile.cd](http://www.societecivile.cd), [www.cnongd.cd](http://www.cnongd.cd)

Personnalité juridique : Arrêté ministériel n°122/CAB/MIN/J&GS/2002 du 12 juin 2002  
République Démocratique du Congo

## **DECLARATION FINALE DE LA JOURNEE DU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE POUR UN ARBITRAGE EQUITABLE ET TRANSPARENT DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Nous,

Représentants des Organisations de la Société civile de la RD-Congo (Syndicats, ONG de développement, ONG des droits de l'homme, associations des femmes, associations des jeunes, organisations des paysans, structures des églises...);

Réunis au Salon Rouge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la RDC à Kinshasa-Gombe en date du 16 juillet 2008 dans le cadre de la Journée du lancement officiel de la Campagne nationale « **Pour un Arbitrage Equitable et Transparent de la Dette Extérieure de la RDC** » ;

Avec des Délégués des autres parties prenantes à la réflexion nationale sur le lourd fardeau de la dette extérieure de la RDC contractée sous le Régime du Maréchal Mobutu Sese Seko (Secteur Etatique, Secteur privé, ONG internationales) ;

Journée organisée par le Conseil National des Organisations Non Gouvernementales de Développement de la RDC (CNONGD), en partenariat avec AFRODAD (African Forum and Network on Debt and Development),

**Avons fait des constats et recommandations ci-dessous :**

### **I. CONSTATS**

- La dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo à l'époque du Maréchal Mobutu était de l'ordre de 11,5 milliards de dollars américains en 2007, dont 6 milliards en terme de dette bilatérale (Club de Paris) et le reste en terme de dette multilatérale (Fonds Monétaire International,

Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement)  
source (CADTM) ;

- En date du 31 mars 2008, le stock de la dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo en moyen et long terme s'élevait à 10,718 milliards de dollars américains ;
- Considérant l'impact négatif de cette dette extérieure qui constitue un lourd fardeau pour la population avec des conséquences néfastes et un frein pour le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo, ce qui a notamment conduit à la clochardisation des fonctionnaires et agents de l'Etat (militaires et policiers, magistrats et personnels judiciaires...) ;
- Considérant la dégradation des infrastructures de base (hôpitaux, centres éducatifs, routes, logements, eau, électricité...), avec risque d'hypothéquer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015 ;
- Considérant les efforts déjà fournis par les Organisations membres de la Société Civile (églises, syndicats, ONG de développement et de droits de l'homme, associations des jeunes, organisations des femmes, syndicats des paysans...) tant au niveau national qu'international depuis la Campagne Jubilee 2000 pour réclamer l'annulation totale et inconditionnelle de la dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo dont les résultats tardent à venir ;
- Vu la reconnaissance du caractère odieux et illégitime des dettes extérieures publiques reconnues par certains pays du monde (cas de la Norvège, la France, les Etats-Unis d'Amérique, pour ne citer que ceux-là) ;
- Etant donné que, par ces actes, ces puissances extérieures reconnaissent ainsi le caractère odieux de ces dettes ;
- Compte tenu des résultats prouvés dans différentes études sur le caractère illégitime et odieux de la dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo contractée par le régime dictatorial du Maréchal MOBUTU ;
- Au terme, d'une part, des communications fort et enrichissantes données notamment par le CNONGD, l'Office

de Gestion de la Dette Publique de la RDC (OGEDP) et AFRODAD, de l'autre, des réactions enrichissantes obtenues non seulement au cours d'un débat fort argumenté et des travaux en groupes bien soutenus ;

## II. EXIGEONS

1° la création d'un organe d'arbitrage équitable et transparent de la dette extérieure publique odieuse et illégitime de la République Démocratique du Congo contractée par le régime dictatorial de MOBUTU ;

2° l'utilisation par cet organe d'arbitrage des principes généraux du droit international, de la doctrine de la dette illégitime... ;

3° la composition de cet organe par des délégués des institutions nationales et internationales non responsables de cet endettement illégitime et odieux ;

## III. RECOMMANDONS

- à toutes les institutions de la République Démocratique du Congo (Président de la République, Parlement, Gouvernement, Cours et tribunaux), à s'impliquer, ensemble avec la Société Civile de la RDC, dans cette « **Campagne nationale pour un Arbitrage Equitable et Transparent de la Dette Extérieure Publique de la République Démocratique du Congo** », pour parvenir à terme à son annulation pure et simple, car, imposée au Peuple congolais, elle est illégitime, odieuse et non remboursable ;

## IV. NOUS ENGAGEONS A :

- développer la Campagne nationale par la consolidation des relations stratégiques avec les autres parties prenantes à ce processus, en étendant cette activité dans les provinces de la RDC ;
- poursuivre les actions de plaidoyer/lobbying au niveau national, africain et international ;
- renforcer les acquis de la chaîne de solidarité internationale.

Ainsi, fait à Kinshasa, le 16 juillet 2008.

Les Délégués des OSC de la RDC